



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2023 –
Séance du 31 janvier 2023	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20230131 – 001

L'an deux mil vingt-trois le trente et un janvier, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 26/01/2023, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Cécile DUPARC, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
26/01/2023		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

Procurations : Anne EYCHENNE à Céline TARDY et Jonathan DUPARC à Michel MERMIN.

Absents : Florian CHAYS, Phil FUHRMANN

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Objet : Avis de la Commune de Jonzier-Epagny sur le projet de mise en payant de l'autoroute A40 sur la section Saint-Julien- Annemasse.

M. le Maire explique à l'assemblée que l'autoroute A 40 est une voirie construite par l'Etat qui l'a mise en service et concédée en décembre 1982.

A l'origine, la section était payante :

- pour le trafic local : le diffuseur de Saint-Julien-en-Genevois était équipé de barrières de péage,
- pour le trafic de transit : le paiement s'effectuait à Viry, système inchangé à ce jour.

Pour exonérer de **péage l'usage local** de cette section, les barrières sont démontées fin 1987, date à laquelle un accord financier est conclu entre le Département de la Haute Savoie et la Société Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB).

Le 3 juin 1991, le Département a racheté la gratuité de l'usage local moyennant une participation forfaitaire de 40 MF, et ce, jusqu'à la fin de la concession, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2015.

En 2010, la concession de l'A 40 est prolongée jusqu'à 2050 mais le Département de la Haute Savoie a décliné le prolongement sur 35 ans du rachat de la gratuité pour le trafic local.

Cela signifie une mise en payant pour les usagers de la section locale entre Saint-Julien-en-Genevois et Annemasse.

Le trafic local bénéficiant de cette gratuité correspond à 33 000 véhicules par jour. Au péage de Viry, on enregistre un trafic de transit de 17 000 véhicules par jour qui paye le montant de cette section. Une partie de ce trafic paye mais n'emprunte pas la section Annemasse-Saint-Julien pour aller en direction d'Annecy ou Bardonnex.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2023 –
Séance du 31 janvier 2023	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20230131-001

L'Etat justifie ainsi la fin de la gratuité par l'absence d'équité entre les usagers.

Par ailleurs la gratuité n'étant plus financée depuis fin 2015, l'Etat, autorité concédante de l'A40, a demandé à son concessionnaire ATMB de mettre en place un système de paiement pour tous les véhicules.

Le projet prévoit l'installation d'un portique dit « free-flow » entre Archamps et Etrembières c'est-à-dire un paiement s'effectuant sans barrière de péage avec lecture de plaques par caméras. Une étude d'impact a été menée et les conclusions portent essentiellement sur les heures de pointe du matin et du soir. L'effet de report du trafic vers les routes secondaires est estimé à 4% soit 285 véhicules à l'heure de pointe du matin et 170 véhicules à l'heure de pointe du soir.

Selon les informations communiquées par ATMB cette mise en payant ferait l'objet d'une double remise financière pour les abonnés portant le tarif à 0,9 € par trajet (au lieu de 1,60 € en plein tarif) pour un abonné qui utilise tous les jours la seule section Annemasse - Saint-Julien. Cette remise à péage devant être neutre pour l'équilibre économique de la concession (ni gain, ni perte pour ATMB), il est également proposé d'abaisser de 30 centimes le tarif de péage à Nangy pour tous les usagers.

Monsieur le Préfet de Haute-Savoie est chargé de mener une concertation avec les élus et les usagers en vue d'une transmission d'un rapport au ministère pour fin 2022.

Les élus de la Communauté de Communes du Genevois souhaitent manifester **leur forte opposition à la mise en payant de la section de l'A40 entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois.**

En premier, lieu le Conseil municipal souhaite que la réflexion soit portée dans un cadre plus large d'aménagement du territoire.

Cette section de l'A40 constitue un maillon du contournement routier de l'agglomération urbaine d'Annemasse-Genève. Ce contournement routier deviendra une réalité encore plus complète avec la mise en service après 2026 de la 2*2 voies entre le carrefour des Chasseurs et l'A40 à Findrol. L'enjeu est de garantir l'accès aux grandes douanes de Vallard et Bardonnex sans encourager l'accès à la Suisse par le passage par les petites douanes. Par ailleurs la plupart des grandes agglomérations françaises disposent d'un contournement routier ou autoroutier gratuit afin de capter le trafic de transit et faciliter la progression des transports publics au cœur de l'agglomération.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
26/01/2023		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2023 –
Séance du 31 janvier 2023	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20230131-001

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-
EPAGNY
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
26/01/2023		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

Le report est estimé faible en heures de pointe sur le réseau secondaire car dans les faits ce réseau est soumis à de fortes saturations (exemple : RD 1206 pour l'accès à la douane de Veyrier dans le sens Annemasse-pas de l'échelle) et ne peut physiquement absorber davantage, il est donc logique que l'étude d'impact estime que ces voies se chargeront peu. En revanche le risque de report est beaucoup plus élevé en journée et sur les périodes telles que le week-end, la nuit... ainsi les communes traversées par la RD1206 devraient supporter un report de plusieurs milliers de véhicules par jour avec une augmentation du risque d'accidentologie. Ce report nécessitera des mesures d'accompagnement pour sécuriser les voies et notamment les traversées piétonnes/Cycles.

Enfin cette mise en payant aura un impact économique certain pour les travailleurs sur la partie française et qui utilisent presque quotidiennement cette autoroute dans le cadre de leurs déplacements domicile travail. Alors que les résultats financiers de la concession de l'A40 sont très largement excédentaires et permettent de financer la gratuité pour tous les usagers sur cette section, la mise en payant de cette section est peu compréhensible par les usagers.

Pour ces raisons, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **MARQUE** son opposition à la mise en payant de l'autoroute A40 entre Annemasse et Saint-Julien et demande que cette section demeure gratuite pour l'ensemble des usagers qui l'emprunte,
- **DEMANDE** au Préfet de Haute-Savoie de transmettre cette position au ministre délégué chargé des transports dans le cadre de la concertation menée à cet effet.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

Le Maire
M. MERMIN

